



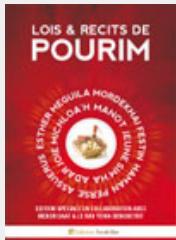
Traité Péa

Michna 4 - Chapitre 7

אייזורי עוללה? כל شيء לה לא כתף ולא נטף.
אם יש לה כתף או נטף, של בעל הבית.
אם ספק, לעבויים.
עוללה שבארכבה, אם נקרצה עם האשכול, הרי היא של בעל
הבית, ואם לאו, הרי היא של עבויים.
גריגר ייחידי, רביע יהודה אומר, אשכול. וחכמים אומרים, עוללה:

Qu'appelle-t-on 'Oléléte (grappillage) ? Toute grappe qui ne peut fournir une charge. Si elle peut fournir une charge elle appartient au propriétaire. S'il y a un doute, elle est pour les pauvres. Du grappillage sur le pédoncule, si on la cueille en même temps que la grappe, elle appartient au propriétaire, sinon, elle est pour les pauvres. Un grain épars, Rabbi Yéhoudah dit : c'est une grappe. Les Sages disent c'est du grappillage.

Lois & Récits de POURIM



Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Mégoula d'Esther, réflexions sur la vraie joie..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions